

RECOMMANDE

Office fédéral des transports (OFT)
Section ETC
Bollwerk 27
3003 Berne

Genève, le 27 juin 2005

Concerne : Opposition à la mise à l'enquête publique de constructions ferroviaires concernant les communes de Genève, Vernier et Meyrin : modification du projet de construction de la nouvelle ligne de tram section « Cornavin – Meyrin – CERN »

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} juin 2005 est parue dans la Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève l'enquête publique susmentionnée.

Le délai de consultation publique vient à échéance le 30 juin 2005. En conséquence, la présente intervention, déposée avant cette date auprès d'un bureau de poste suisse, est formée dans les délais.

Après examen des plans mis en consultation, le Groupement Transports et Economie (ci-après GTE) et la COOP, Magasin d'alimentation, 83 rue de la Servette, 1202 Genève, entendent intervenir dans cette procédure pour faire part de leurs observations et demandes de modifications du projet mis à l'enquête publique.

En préambule, nous vous rappelons le courrier du 17 avril 2002 que le GTE a transmis à l'Office des transports et de la circulation concernant la mise à l'enquête publique de la demande de concession.

Nous nous référons également à notre opposition du 16 décembre 2003 concernant la mise à l'enquête publique relative au projet de construction du tramway « Cornavin – Meyrin – CERN » (TCMC) dans le cadre de la procédure d'approbation des plans pour une infrastructure ferroviaire.

Nous contestons les deux points suivants concernant l'enquête publique susmentionnée complémentaire à celle de novembre 2003 :

- **la suppression d'une vingtaine de places de stationnement sur la rue Benjamin-Soullier** suite à la modification de la sortie de la caserne des pompiers des Asters : ces places doivent être maintenues à leur emplacement actuel partout où la géométrie le permet ou intégralement compensées dans un proche périmètre. Nous ne pouvons en effet admettre la suppression de places de stationnement dans un quartier urbain qui souffre déjà d'un déficit chronique en la matière ;
- **le réaménagement de la place de Montbrillant** : même si la solution proposée présente une amélioration par rapport à la fermeture de cette place initialement prévue dans l'enquête publique de novembre 2003, ce réaménagement prêterait gravement le trafic origine-destination du quartier des Grottes. Nous demandons qu'un tournant à droite en direction du haut de la rue de la Servette soit inséré sur la rue de la Pépinière ; cette insertion ne pose aucun problème particulier : la voirie disponible le permet et ce mouvement ne présente aucune perturbation pour la ligne de tram, car il n'est pas en conflit avec celle-ci.

Nous insistons également sur le fait que le site mixte prévu au niveau du goulet de la Poterie sur la rue de la Servette est inadapté à la situation urbaine du tronçon concerné. **Nous demandons que la voie en site propre soit impérativement maintenue pour le trafic individuel motorisé en sortie ville**, solution qui a du reste été retenue pour l'entrée ville. Pour que cela soit possible, il y a trois variantes :

- le tram est exploité en bidirectionnel sur le court tronçon constitué par ce goulet ; cette solution est envisageable, puisque des arrêts se trouvent de part et d'autre du goulet et qu'une seule ligne de tram circule à cet endroit ;
- l'immeuble responsable du goulet est déclassé, ce qui permet d'envisager une modification totale ou partielle de sa structure ;
- la bande cyclable à la montée est supprimée, ce qui permet de reprendre le profil en travers du goulet en y insérant une voie supplémentaire à la montée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Olivier BALLISSAT
GTE

André MISLIN
Coop - Servette

Secrétaire

Directeur